

Réunion d'interpellation des candidats aux Régionales

Mercredi 10 février 2010 – 18h

Amphi 600 Jacques Cedras

UFR de Droit-Economie-Gestion – rue Pasteur – Rouen



Déroulement du débat :

- 1) Introduction et exposé des revendications de l'UNEF à l'occasion de ces régionales (10 min)
- 2) Réponse des différents candidats à ces revendications et exposé de leur programme (10 min par intervenant)
- 3) Questions de la salle (30 min)
- 4) Réponses des différents candidats aux questions de la salle (5 minutes par intervenant)

1^{ère} revendication de l'UNEF :

construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire sur le campus de Mont-St-Aignan

coût estimé : 25 millions d'euros

L'accès aux livres, photocopiés et support de cours est une priorité pour les étudiants. La réalisation d'exposés, la part importante de travail personnel à fournir en plus des enseignements présentiels, la nécessité d'approfondir les cours, les cursus de master recherche et de doctorats, nécessitent un accès à des documents en nombre important, tout au long du cursus. Les bibliothèques universitaires sont un lieu privilégié pour les étudiants qui peuvent y emprunter des ouvrages, accéder à des revues scientifiques mais aussi réviser leurs cours.

A l'heure actuelle, les étudiants du campus de Mont-St-Aignan ont accès à plusieurs bibliothèques (BU de lettres, BU des sciences, bibliothèques de département de filières). Il résulte de cette dissémination une perte de temps pour les étudiants qui doivent se rendre dans plusieurs lieux pour rechercher leurs documents mais également un surcoût pour l'Université de Rouen (environ 85 000 euros par an). Ces bibliothèques de proximité trouvent leur justification dans le fait que les conditions d'étude dans la bibliothèque centrale du campus (BU de lettres et sciences humaines) ne sont pas satisfaisantes : absence de salles de révision, locaux dégradés...

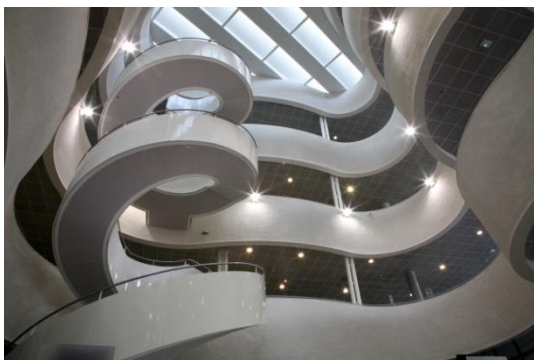
En 2010, les investissements du service commun de la documentation s'élèvent à 249 600 euros dont une large part sera consacrée aux rénovations impérieuses de locaux vétustes. Plutôt que de réaliser des travaux d'importance, l'Université de Rouen est donc obligée de réaliser de menus travaux dans l'attente de la construction d'une nouvelle bibliothèque centrale.

L'UNEF demande l'inscription prioritaire de la construction d'une nouvelle bibliothèque dans le futur Contrat de Plan Etat Région que devra négocier la nouvelle majorité du Conseil Régional. L'actuelle BU a été construite en même temps que l'Université et date donc de plus de 40 ans. Les locaux sont vétustes et inadaptés au travail étudiant.

Nous rappelons que la Région a intégralement financé la construction de la bibliothèque de l'Université du Havre. La valeur totale de l'opération était alors de 13.4 millions d'euros (hors TVA). La construction de cette nouvelle BU à Rouen représenterait une dépense de 25 à 30 millions d'euros.



bibliothèque universitaire de Rouen



bibliothèque universitaire du Havre



2^{ème} revendication de l'UNEF :

Une carte étudiante unique permettant l'accès à la culture et l'achat de livres

coût estimé : 5 millions d'euros

Dans de nombreuses villes universitaires, une carte étudiante unique a été mise en place. A Paris, 200 000 étudiants peuvent désormais utiliser cette carte multiservice pour prouver leur inscription dans un établissement supérieur mais également pour payer leurs repas au restaurant universitaire du CROUS, accéder aux théâtres, à des spectacles, à des infrastructures sportives ou encore à des colloques avec des tarifs réduits. Elle sert également de carte de bibliothèque ou encore de carte de photocopies. A terme, elle devrait permettre de prendre les transports en commun.



Une carte à puce unique est actuellement à l'étude au niveau du CROUS et des Universités de Rouen du Havre et de Caen. Au-delà de la simplification évidente qu'elle engendre, cette carte unique peut permettre d'améliorer l'accès des jeunes à la culture ; elle peut s'avérer un outil de lutte contre la précarité étudiante si les collectivités locales font le choix de mettre en place des aides directes lors de l'instauration de cette carte unique.

Actuellement les étudiants sont obligés de consacrer une partie de leurs dépenses à l'achat de livres nécessaires à la réussite de leur année. Les bourses, largement insuffisantes et socialement injustes, servent très généralement à payer le loyer et les produits de premières nécessités... Afin de permettre la réussite du plus grand nombre, quelque soit leurs origines sociales, l'UNEF propose que les collectivités locales créditent cette future carte étudiante unique d'une somme correspondante aux besoins estimés pour chaque poste de dépense liée aux nécessités de la vie étudiante.



Les lycéens bénéficient déjà de la « carte région » qui leur permet de bénéficier de 60 euros pour l'achat de livres, et de 40 euros pour l'accès à la culture (cinéma, théâtre, festival)

Les étudiants sont exclus de ce dispositif alors que le coût des ouvrages nécessaires pour étudier est encore plus élevé qu'au lycée. Nous proposons que cette carte Région soit accessible à tous les étudiants et qu'un montant de 100 euros soit utilisable pour acheter des livres universitaires ou pour accéder à la culture. Cette carte Région Etudiante pourrait être intégrée dans la future carte étudiante unique.

Par ailleurs, nous proposons que les autres collectivités territoriales créditent cette carte en fonction de leurs compétences : carte transport au niveau des agglomérations par exemple...

3^{ème} revendication de l'UNEF :

Le financement du transport extra-urbain pour les étudiants

1) Financer intégralement le transport des étudiants amenés à se rendre sur d'autres sites universitaires pour étudier

Les Universités de Rouen, Caen et du Havre ainsi que les écoles d'ingénieur INSA-Rouen et ENSICAen se regroupent au sein du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Normandie Université. Ce PRES peut permettre de mettre en place des coopérations entre les établissements mais risque également de conduire à des déplacements supplémentaires pour les étudiants et les personnels. Dans certaines filières (médecine ou science notamment), les étudiants sont d'ores et déjà contraints de se déplacer entre plusieurs universités pour étudier. Ces transports extra-urbains rentrent dans la formation des étudiants et ne sont pas pour l'instant pris en charge ni par l'Université ni par les collectivités territoriales.



L'UNEF souhaite que la Région prenne intégralement en charge les transports des étudiants obligés de se déplacer dans le cadre de leurs études. Ceci suppose une coopération entre la Région Basse Normandie et la Région Haute Normandie car le PRES regroupe des établissements de ces deux régions et les étudiants seront amenés de plus en plus fréquemment à se déplacer entre Rouen et Caen, Caen et Le Havre ou Rouen et Le Havre dans le cadre de leurs études.

2) La question spécifique du site universitaire d'Evreux

Par ailleurs, se pose également le transport entre le site d'Evreux et les campus de l'agglomération rouennaise, d'autant qu'il s'agit de la même université. Alors que le trajet Evreux – Rouen revient à 4 euros si l'on utilise un car financé par le 276 (regroupement des départements de l'Eure et de la Seine Maritime), le coût du billet est supérieur à 10 euros si l'on utilise un car régional pour un trajet Rouen-Evreux dit de liaison rapide (1h au lieu de 2h). Ainsi, la vie étudiante sur Evreux s'appauvrit, les étudiants de ce campus sont déconnectés des activités de leur Université.



Nous demandons donc que la Région prenne en charge la totalité du coût du transport pour les étudiants d'Evreux amenés à se déplacer pour des activités universitaires mais également que les tarifs des cars régionaux Evreux-Rouen soient alignés sur les tarifs des cars départementaux.

4^{ème} revendication de l'UNEF :

La mise en place d'une aide financière pour la souscription d'une complémentaire santé

La Région Centre, consciente des difficultés croissantes des étudiants à accéder aux soins, a mis en place une aide de 100 euros attribuée à tous les étudiants boursiers échelon 5 ou 6 dès lors qu'ils souscrivent à une mutuelle santé. La Picardie a mis en place une mesure similaire en attribuant 90 euros à tous les étudiants boursiers pour financer leur complémentaire santé.

L'UNEF demande que la Région Haute Normandie mette en place une aide identique car l'accès à la santé pour les jeunes diminue. Les dépenses au mois de septembre sont particulièrement importantes entre l'inscription universitaire, l'emménagement et le paiement des cautions, les achats de la rentrée et beaucoup d'étudiants hésitent à rajouter une dépense supplémentaire avec la souscription d'une complémentaire santé. Seuls 83.7 % des étudiants possèdent une mutuelle et 40% des étudiants avancent le coût comme principale raison de renoncement aux soins.

5^{ème} revendication de l'UNEF :

Augmenter les bourses des étudiants en formation sanitaire et sociale

Pour les étudiants des formations sanitaires et sociales, la demande de bourse doit s'effectuer auprès de la Région dont ils dépendent et non auprès des Centres Régionaux des Œuvres Universitaire et Scolaire (CROUS). Le conseil régional est libre de fixer les taux et le barème des bourses attribuées à ces étudiants. Alors que les bourses du CROUS ont été revalorisées régulièrement, ce n'est pas le cas des bourses de la Région.

A échelon comparable, les bourses délivrées sont moins importantes pour un étudiant en soins infirmiers que pour un étudiant de l'Université. A revenu identique, les échelons d'un étudiant en formation sanitaire et sociale sont moins élevés que celui d'un étudiant bénéficiant d'une bourse du CROUS.

L'UNEF demande la suppression de cette inégalité et souhaite que les montants et les échelons des aides délivrées par la Région soient calqués sur les aides délivrées par le CROUS. En revanche, pour les bourses régionales, il faut maintenir les critères supplémentaires présents dans le barème de la Région (enfants à charge pour l'étudiant, étudiant handicapé ou pupille de la nation, famille monoparentale) car ces critères qui ont été supprimés dans les bourses du CROUS pénalisent injustement les étudiants.

Taux des bourses

Echelon des bourses	Montant bourse pour un cursus entre 16 et 19 semaines	Montant bourse pour un cursus entre 20 et 27 semaines	Montant bourse à partir de 28 semaines
1er échelon	438 €	876 €	1 315 €
2ème échelon	661 €	1 322 €	1 982 €
3ème échelon	847 €	1 694 €	2 540 €
4ème échelon	1 032 €	2 064 €	3 097 €
5ème échelon	1 185 €	2 370 €	3 554 €
6ème échelon	1 333 €	2 667 €	4 000 €